

SORTIE DRAGUIGNAN

Vendredi 6 MARS 2025

Nous vous invitons à découvrir au cours de cette sortie à Draguignan les deux très belles expositions organisées par le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel des Arts

Passion Renaissance au Musée des Beaux-Arts : découvrez le regard que certains artistes du XIXe siècle ont porté sur la vie et l'œuvre de célèbres créateurs de la Renaissance.



Cette passion que nourrissent les artistes romantiques pour le XVIe siècle rencontra un large écho auprès d'artistes français mais également auprès d'artistes italiens. Le musée des Beaux-Arts accueille des œuvres d'Alexandre-Evariste Fragonard, de François-Marius Granet ou de Jean-Dominique Ingres et des œuvres italiennes rarement présentées en France.

Jardins d'orient à l'Hôtel Départemental des Arts de Draguignan

Cette exposition, organisée en partenariat avec le Musée du Louvre, aborde de manière à la fois chronologique et thématique, les aspects mythiques liés aux jardins, l'architecture indissociable des palais orientaux et jardins depuis l'Antiquité, mais aussi l'usage des jardins avec une promenade poétique pour le visiteur.



Programme de la journée à Draguignan

8h30 : Départ de Toulon
9h30 – 12h : Musée des Beaux-Arts - Visite guidée de l'exposition Passion Renaissance
12h : Déjeuner au restaurant le Saint Pierre
14h30 – 16h : Hôtel des Arts - Visite guidée de l'exposition Jardins et Palais d'Orient
17h00 : Départ du car vers TOULON

Prix du voyage

Par personne : **73€** (repas compris)

Inscription

Par SMS, téléphone ou email auprès **d'Armelle Fallay**,
Tel : 06 33 77 43 09
Mail : armellefallay7@gmail.com

Fiche d'inscription pour la sortie à Draguignan du 6 mars 2025 (Prix 73 € par personne)

Nom et Prénom.....

Adresse ou mail.....

Téléphone.....

Signature.....

Veuillez libeller votre chèque au nom de « Association pour les Musées de Toulon » et l'envoyer accompagné de la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Mme Armelle Fallay
Parc Isthmia Bât 1
2680 Av de la Résistance
83000 Toulon

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre fiche d'inscription et de votre règlement et dans la limite des places disponibles.

Ce voyage est exclusivement réservé aux adhérents à jour de leurs cotisations 2025

Conditions des voyages organisés par l'Association Les Amis des Musées de Toulon

Participants :

Pour des raisons d'assurance, **les voyages ou sorties** à la journée organisés par l'Association pour les Musées de Toulon **sont exclusivement réservés aux adhérents**. Vos parents ou amis qui souhaiteraient y participer sont donc tenus d'adhérer à l'Association avant de se faire inscrire à l'un des voyages ou sorties.

L'Association ne peut accepter la présence de personnes dont la mobilité est restreinte sachant que tous les voyages ou sorties comportent des marches nécessitant une bonne condition physique.

Inscriptions :

Le voyage n'est réputé commandé qu'à partir du moment où il est payé (chèque reçu par l'association au plus tard 21 jours avant le départ). Toute inscription par téléphone doit être confirmée dans les 8 jours par la réception du chèque de commande.

Organisation :

Les voyages ou sorties ont lieu si un minimum requis de participants est atteint. L'association se réserve donc le droit d'annuler le voyage si ce minimum n'est pas atteint 21 jours avant la date du départ.

L'Association se réserve le droit d'apporter toutes modifications utiles pour le bon déroulement du programme

Annulation du fait de l'association

L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, des raisons tenant à la sécurité des voyageurs, ou pour insuffisance du nombre de participants. Seules les sommes versées par l'adhérent lui seront remboursées.

Annulation par l'adhérent

En cas d'annulation par l'adhérent :

- Avant 21 jours précédant le départ, il sera retenu 5% du montant du voyage, correspondant aux frais administratifs (toutefois, dans le cas de voyages de plusieurs jours, nécessitant le versement d'arrhes pour la réservation d'hôtel, de restaurant, de places de spectacle..., il sera retenu le total des arrhes versées pour tout désistement 30 jours avant le voyage)
- Avant 8 jours précédant le départ, il sera retenu 20% du montant du voyage,
- Dans les 7 jours précédant le départ, il sera retenu 50% du montant du voyage.
- Dans les 2 jours précédant le départ, il sera retenu 100% du montant du voyage